



EN ROUTE POUR LE SUD 66

LE JOURNAL DE SUD ÉDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Solidaires - Unitaires - Démocratiques

ET APRÈS !

Par Patrice Bégnana

Le 6 mai, les suffrages exprimés ont désigné un nouveau président de la République. Et après !

Depuis cinq ans ou plutôt dix ans une politique essentiellement comptable s'est abattue sur l'Éducation nationale en particulier et sur la fonction publique en général. Le principe en est simple, un fonctionnaire coûte alors qu'un service privé rapporte. Donc, supprimons le plus possible de fonctionnaires et transférons leurs activités au secteur privé. Voilà ce qu'on nous répète quotidiennement.

Principe absurde. Faut-il rappeler qu'un service coûte toujours ? Les frais de scolarité qui s'élèvent pour les familles à 13 000 euros par élève en moyenne dans les lycées privés anglais le prouvent. La différence entre le public et le privé est que chacun paie en proportion de ses moyens pour le service public et reçoit – en théorie – le

même service alors que pour le service privé chacun paie le service en fonction de ses moyens. Si n'existait que le privé, ceux qui n'ont aucun moyen ne recevraient aucun service.

Ce rappel d'évidences permet de voir que derrière les chiffons rouges de la dette, des charges, etc. se profilent le progrès de l'idéologie néolibérale pour laquelle l'État n'a qu'une mission : organiser le marché et donc la marchandisation de toutes les activités humaines.

Certes, le néolibéralisme n'est pas le libéralisme. Il prévoit et accepte que les plus démunis perçoivent un minimum vital, un minimum scolaire, un minimum de santé, un minimum carcéral, etc. Ce qu'il vise, c'est que tout ce qui se situe au-dessus de ce minimum, nécessaire pour que la société fonctionne et le marché avec lui, soit confié au privé.

SOMMAIRE

Édito : Et après !.....	1-3	Motion commune de soutien aux luttes dans les universités québécoises.....	6
Remboursement des jours de grève retirés à tort	3	Motion sur les Greta.....	6
Motions votées lors du congrès national de Sud éducation : abandon de tous les dispositifs de fichage et de contrôle	4	Le seul rapport qui plébiscite la masterisation.....	7
Motion : le harcèlement sexuel au travail... 5		RISTT dans le premier degré.....	8
Dispositif « Éclair » dans les PO.....	5	Préoccupant... ..	8

ÉDITO

C'est pour cela qu'il n'est pas sans intérêt de citer un chiffre éloquent. D'après le "think tank" Terra Nova, proche du nouveau pouvoir, ce sont près de 160 000 postes que le ministère de l'Éducation nationale a perdu depuis... 2000. La saignée avait commencé avant le changement de majorité en 2002. Il n'y a pas eu rupture mais continuité. Et les premières annonces ou les promesses de campagne sont tout aussi claires. Pour remplacer la diminution des postes dans l'Éducation nationale – près de 80 000 depuis 2007 – les 60 000 postes promis seront pris dans d'autres ministères. Pour pallier les difficultés dues aux 14 000 dernières suppressions de postes, 1000 postes seront créés.

Au transfert du public au privé du coût s'est ajouté pendant deux législatures une série de "réformes". À chaque fois, le constat qui est présenté a la simplicité d'une interview de Pierre Bourdieu (1930-2002) : le système scolaire produit des inégalités. Déjà un ministre célèbre promettait de dégraisser le mammoth pour lutter contre les inégalités. Et pour rétablir l'égalité, un seul moyen : la diminution de l'offre scolaire et le gadget.

À l'école primaire, le passage à la semaine de quatre jours a surtout été le passage à la semaine de 24 heures contre 26 antérieurement. Deux heures par semaine pendant cinq ans pour des programmes prétendument recentrés sur les fondamentaux. Quant aux deux heures de soutien hebdomadaire, si personne ne doute de la bonne volonté des professeurs des écoles, les aléas de leur distribution dans la semaine, voire la stigmatisation qu'elles impliquent doivent être mesurées à l'aune de la suppression massive de postes de RASED, c'est-à-dire de personnels

formés au traitement des difficultés des élèves les plus fragiles.

Au lycée, la "réforme" a visé à diminuer les horaires des élèves qu'une campagne de presse systématique présente comme les plus élevées d'Europe pour des résultats qui seraient mauvais. La mauvaise foi est patente. Lorsque les services du premier ministre François Fillon montrèrent que le taux d'encadrement des élèves français était un des plus bas de l'OCDE, nul ne mit ce

fait en relation avec les supposées mauvaises performances de notre système scolaire.

La "réforme" a aussi inventé de nouvelles façons d'enseigner tout à fait intéressantes. Ainsi désormais les élèves ont deux

heures d'accompagnement personnalisé qu'il est possible d'effectuer comme cela se pratique dans certains lycées avec 35 élèves dans la même salle. Même lorsque les groupes sont réduits l'appellation est purement et simplement mensongère. La principale qualité d'un ministre de l'Éducation est maintenant la communication.

Il va sans dire qu'un dispositif aussi absurde sur le principe, quelle que soit la façon dont les professeurs s'en sont emparé, est une cible pour une prochaine diminution d'horaires. Qu'on se rappelle les Travaux Pratiques Encadrés (TPE). Fer de lance de la réforme du lycée en l'an 2000, présents en première et en terminale, ils furent purement et simplement supprimés en terminale par le ministre de l'Éducation François Fillon et conservés en première sur la

pression des élèves.

Le nouveau dispositif dit Éclair pour la prise en charge des établissements "difficiles" est le cas le plus intéressant de ce mouvement global qui a pour nom "réformes". Il s'est accompagné d'une

La principale qualité d'un ministre de l'Éducation est maintenant la communication.



ÉDITO

diminution des maigres moyens accordés aux Zones d'Éducation Prioritaires. Il conduit surtout à présenter dans la figure tutélaire du chef d'établissement, présenté comme un chef d'entreprise selon le gros bon sens du néolibéralisme, la panacée de toutes les difficultés scolaires. Dorénavant, il recrutera et distribuera aux professeurs méritants les primes. C'est sûr. Les inégalités vont toutes disparaître.

Le principe d'égalité auquel tout le monde souscrit d'autant plus qu'il est invoqué sans aucune précision sert donc à son contraire, c'est-à-dire renforcer les inégalités. Car le néolibéralisme ne connaît, en théorie, que l'égalité des chances. Tous sur la ligne de départ et que le "meilleur" gagne. Que la société ne soit pas l'organisation de la compétition, qu'elle implique la solidarité et l'unité, que la démocratie soit un mode de formation d'une pensée à l'écoute de l'autre, voilà des idées que le néolibéralisme exécère.

Tout ce que l'école, de la maternelle à l'Université n'enseigne pas, le privé le prend en charge. Bien sûr, les familles se chargent de ce que l'école ne fait pas. Et la reproduction sociale s'est accrue depuis que les classes favorisées ont lu et compris Bourdieu. D'inconsciente, elle est devenue une politique. La pseudo suppression de

la carte scolaire en est un exemple qui a, dans certaines zones, renforcé l'inégale répartition des élèves en fonction de leur milieu socio-économique. Les officines privées offrent des cours en petits groupes, des préparations aux préparations avec l'aide de l'État qui a défiscalisé pour partie leur activité – ce qui accroît la dette, mais peu importe.

Étant donné la relative continuité de la politique éducative, le changement cosmétique annoncé qui consiste en gros à dire : on garde l'essentiel et l'on s'occupe de refonder l'école, c'est-à-dire d'inscrire dans le marbre les réformes néolibérales, est de très mauvais augures.

Et après ! Il n'y aura de transformation de l'école en un lieu d'éducation pour tous où le savoir et le savoir-être ne sont pas des armes pour écraser les autres dans la jungle urbaine du marché mais des acquis pour que chacun soit pour l'autre un moyen de sa propre réalisation que par la lutte contre la rationalité néolibérale qui conduit l'humanité à sa perte. ■

PREMIER DEGRÉ

REMBOURSEMENT DES JOURS DE GRÈVE RETIRÉS À TORT

Par Francis Maury

Les trois collègues que nous accompagnions au Tribunal Administratif de Montpellier afin d'obtenir le remboursement des jours de grève indûment décomptés lors du mouvement sur les retraites de l'automne 2010 ont obtenu gain de cause. Il est cependant assez navrant que l'Inspecteur d'Académie ait choisi de rembourser ces collègues, juste avant que ne délibère le Tribunal, "*après réexamen attentif de leur dossier*". L'Inspecteur d'Académie prouve là que son refus précédent de réexaminer ces dossiers était infondé. Obliger ainsi ces collègues à entamer une procédure judiciaire, au-delà de

l'encombrement inutile des tribunaux que cela provoque, atteste d'un refus de dialogue caractéristique.

Certains autres collègues qui nous avaient contactés pour dénoncer de similaires retraits de salaire n'ont pas voulu poursuivre au-delà de la réponse négative de l'Inspecteur d'Académie à leur recours gracieux ; nous les invitons à effectuer à nouveau une demande de réexamen de leur dossier afin que les procédures gagnantes de nos trois collègues soient collectivement « utiles ». ■

Motion d'actualité

SUD ÉDUCATION EXIGE L'ABANDON IMMÉDIAT DE TOUS LES DISPOSITIFS DE FICHAGE ET DE CONTRÔLE (Base élèves, RNIE, LPC, ...)

Sud Education dénonce le caractère très dangereux du développement des procédures numérisées de fichage et de contrôle des apprentissages : Base élèves, Sconet, Registre national des identifiants Elèves Affelnet, LPC, Cerise, ...

En supprimant les diplômes, l'objectif est de supprimer les conventions collectives qui garantissent solidairement les niveaux de rémunération. C'est pourquoi ces questions doivent intéresser l'ensemble des syndicalistes, au delà des syndicats de l'enseignement.

Il y a des bases de données personnelles (Base élèves en élémentaire, Sconet dans le secondaire) qui génèrent un identifiant unique par élève conservé dans une base de données numériques (RNIE = identifiant élève) et sur lequel viennent s'accrocher les résultats d'un « Livret Personnel de Compétence » (LPC), les résultats des « évaluations », le cursus de scolarité, avec une application (Cerise) qui les relie.

Toute cette construction est faite pour générer un profil de salarié dans un « Europass » - passeport européen de formation- qui compile les « compétences » personnelles et individuelles de chacun en détruisant les structures des embauches privées et des concours publics qui garantissent un niveau commun de réglementation salariale validé par les diplômes.

C'est pourquoi SUD éducation soutient :

- L'ensemble des enseignants qui refusent de participer aux évaluations nationales, et de faire remonter les résultats.
- L'ensemble des parents qui s'opposent à l'entrée de leur enfant dans le logiciel Base élèves et Sconet.

- L'ensemble des directeurs et directrices d'école qui s'opposent à Base élèves et refusent Affelnet.

- L'ensemble des enseignants qui refusent de remplir le LPC.

Nous demandons que toutes les sanctions infligées par le gouvernement Sarkozy aux enseignants qui ont résisté à ces dispositifs soient levées immédiatement.

SUD Education organisera des formations à la compréhension de ces dispositifs toujours présentés séparément, mais dont l'objectif libéral n'apparaît que dans la globalité de leurs interactions., afin d'armer ses adhérentes et adhérents au refus du fichage des enfants et des compétences.. Une information à destination de l'ensemble des adhérents de Solidaires pourra être faite pour sensibiliser tous les délégués syndicaux à ces dispositifs destructeurs des conventions collectives. Cela pourrait être intégré dans les formations organisées par Solidaires.

Le syndicat SUD Education participera à l'organisation de toutes les actions destinées à faire reculer le fichage des enfants et de leurs résultats scolaires. ■



MOTION SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL LOI PROPOSÉE PAR L'AVFT

Le vendredi 4 mai 2012, le Conseil Constitutionnel abrogeait, avec effet immédiat, la loi de 1992 portant sur le harcèlement sexuel. L'immédiateté de cette abrogation crée un vide juridique qui signifie que les victimes de harcèlement sexuel n'ont plus aucun recours pour le dénoncer et que les procédures en cours sont annulées. Cette situation inacceptable est un signe clair d'impunité envoyé aux harceleurs sexuels et un véritable recul pour le droit des femmes.

La fédération SUD Education condamne cette décision du conseil constitutionnel.

Nous exigeons qu'une nouvelle loi, prenant en compte les revendications des organisations associatives et syndicales, soit adoptée dans les plus brefs délais.

Dans ce cadre, la fédération Sud Education soutient la proposition de loi faite par l'AVFT pour les raisons suivantes :

1. Notre fédération s'inscrit pleinement dans tous les combats contre toutes les discriminations et les violences faites aux femmes, LGBTQI ; même et y compris lorsque ces combats aboutissent à légiférer contre ces discriminations, pourvu que la loi soit une réelle émanation des revendications des femmes.



2. Or nous considérons que tel est le cas concernant cette proposition de loi:

- En ce qu'elle condamne et donne un appui légal aux femmes victimes de harcèlement sexuel (tel que définit dans le texte) pour se défendre.

- En ce qu'elle affirme que l'atteinte aux personnes est plus grave que l'atteinte aux biens (proposition de réforme de l'article 222-3 du code pénal).

- En ce qu'elle reconnaît que le harcèlement sexuel au travail peut exister entre salariés sans rapport de subordination, mais que le rapport hiérarchique, entre autres, constitue une circonstance aggravante (réforme de l'article 222-3 du code pénal).

- En ce qu'elle demande une réforme de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires afin qu'y soit inscrite la définition du harcèlement sexuel comme dans le code pénal et le droit du travail et que l'Etat soit tenu à

l'obligation de prévention du harcèlement sexuel au travail.

- En ce qu'elle demande que les associations « et les syndicats » puissent se constituer partie civile dans les procédures pénales contre l'employeur. (droit supprimé par la loi dite « de modernisation sociale » du 17 janvier 2002). ■

DISPOSITIF « ÉCLAIR »

DISPOSITIF "ECLAIR" DANS LES P.O.

Une intersyndicale sera reçue par l'Inspecteur d'Académie (maintenant D.A.S.E.N. des P.O.) le mercredi 29 juin.

Ce sera l'occasion de porter à sa connaissance les questions que se posent les personnels sur le fonctionnement du dispositif.

Nous vous invitons à nous transmettre vos interrogations (courriel, téléphone, ...) afin d'en

être porteur.

Les réponses données feront l'objet d'un communiqué.

Une réunion préparatoire à ce rendez-vous et destinée à tout(e)s les collègues s'organisera en amont ; la date et le lieu seront communiqués sous peu. ■

CONGRÈS NATIONAL DE SUD ÉDUCATION

MOTION COMMUNE DE SOUTIEN AUX LUTTES DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

Le gouvernement du Québec entend augmenter les frais de scolarité universitaire de 1625\$ sur cinq ans, ce qui amènerait le coût de l'année universitaire à environ 4000\$ (soit environ 3100 euros). Les étudiant-e-s du Québec se sont progressivement mis en grève générale reconductible afin de lutter contre cette hausse, considérant qu'elle entrave dangereusement le droit à l'éducation. Le 22 mars dernier, il y avait environ 300 000 grévistes (sur un total de 400 000 étudiant-e-s). Le cortège de la manifestation de Montréal réunissait quant à lui 200 000 à 300 000 personnes. Le 22 mai, le 100^{ème} jour de grève a été atteint.

Le gouvernement du premier ministre Jean Charest a refusé toute négociation avec les organisations étudiantes qui porterait sur la question de la hausse des frais de scolarité, allant jusqu'à exclure la CLASSE

(Coalition Large de l'Association pour une Solidarité Syndicale Etudiante) des négociations. En outre, le 18 mai dernier, l'Assemblée Nationale du Québec a adopté la Loi spéciale 78 qui impose des limites drastiques au droit de manifester et entrave ainsi dangereusement la liberté d'expression des étudiants et de tous les citoyens québécois.

La lutte des étudiant-e-s québécois-e-s se trouve à la pointe d'un combat international pour soutenir le financement public de L'Éducation.

Sud éducation apporte son soutien plein et entier à la lutte des étudiant-e-s québécois-e-s contre la hausse des frais de scolarité, dénonce la loi spéciale 78 et s'associe à ceux qui entendent réfléchir à la possibilité d'opposer la désobéissance civile à cette loi qui va à l'encontre de libertés fondamentales. ■

MOTION SUR LES GRETA

Sous prétexte de donner aux GRETA une autonomie financière et juridique, de convenir aux exigences de la concurrence sur l'inégalité qui pourrait résulter de l'intervention financière de l'État dans le fonctionnement des GRETA, l'administration centrale a imposé la transformation des GRETA en GIP / GRETA pour 2013, invoquant la loi Warsmann de simplification du droit de mai 2011 sur le nouveau statut des Groupement d'Intérêts Publics.

Les conséquences de la loi Warsmann sur les GRETA sont nombreuses :

- Pour les personnels : perte du statut d'agent de l'État, dégradation des conditions de travail en augmentant les heures de face à face pédagogique, en procédant à une déréglementation salariale...

- Grande inquiétude concernant les personnels administratifs qui exercent dans les services de gestion. UN GIP = UN Service de Gestion.

- L'administration se veut rassurante, expliquant que le GIP rependra tous les personnels au 1^{er} janvier 2013. En fait, il y a fort à parier que le GIP voudra réduire la masse salariale et procédera à des réductions de personnels administratifs. Idem pour les postes de formateurs, en passant leur charge de travail de 810 heures (face à face pédagogique) à 1607 heures et 5 semaines de congé payé.

- Une nouvelle gouvernance par un C.A. du GIP où les représentants des personnels seront en sous-effectif. Sans délibération possible.

Des choix dans l'offre de formation en privilégiant les formations «nobles et rentables» au détriment des formations de faible niveau pour les publics éloignés de l'emploi ou bien des formations en relation directe avec les orientations du service public régional. Le GIP Greta s'orientera vers les formations "juteuses" pour s'autofinancer, laissant aux lycées des métiers les formations correspondant à des diplômes éducation nationale, en mélangeant élèves, apprentis, formation continue, au sein d'une même classe

Cette remise en cause de la formation continue des adultes fait partie de la loi OFPTLV au même titre que le lycée des métiers, la réorganisation de la l'orientation tout au long de la vie ... Il s'agit d'un maillon supplémentaire de la destruction de la formation professionnelle, à la suppression des contenus culturels au profit d'une formation à l'employabilité immédiate.

La Fédération SUD Education se prononce pour un réel service public de formation continue des adultes, régi par des instances démocratiques, avec du personnel titulaire sous statut de fonctionnaire d'État. Elle engage ses adhérents à se prononcer contre la transformation des Greta en Gip lors des conseils d'administration. Cette évolution proposée ne faisant que dégrader les conditions de travail des personnels et de formation des stagiaires, donc augmenter la souffrance au travail. ■

LE SEUL RAPPORT QUI PLÉBISCITE LA MASTERISATION

Par Aurélie Collas

<http://lemonde-educ.blog.lemonde.fr/2012/05/31/le-seul-rapport-qui-plebiscite-la-masterisation/>

Qui eût cru qu'il y aurait, un jour, un rapport élogieux sur la réforme de la formation des enseignants ? Mise en œuvre il y a bientôt deux ans, la « mastérisation » - qui a élevé le niveau de qualification des futurs professeurs de la licence au master et a supprimé l'année de stage en alternance dans les IUFM - n'a cessé de défrayer la chronique. Contre toute attente, un bilan d'étape réalisé par deux inspecteurs généraux, qualifié de « réussite » la première année de mise en œuvre de cette réforme, en 2010-2011. Leur rapport fait partie des 17 « cachés » par le ministre de l'éducation nationale Luc Chatel et publiés par son successeur, Vincent Peillon, le 25 mai. Il faut croire qu'il n'y a pas que des rapports critiques, dans les tiroirs de la Rue de Grenelle.

5 % de stagiaires recalés

Pourtant, des rapports critiques sur la mastérisation, il y en a eu un certain nombre : celui du « comité de suivi du master », celui de la Cour de comptes, celui, même, d'un député UMP, Jacques Groperrin, qui appelait à « réformer la réforme ». Tous ont jeté une lumière crue sur les carences d'une réforme qui a envoyé dans les classes des jeunes n'ayant, pour la plupart, jamais été devant des élèves, même le temps d'un stage. Ces rapports se sont largement faits échos des contestations syndicales et du désarroi des enseignants stagiaires, rassemblés au sein du collectif « Stagiaire impossible ».

En quinze pages, la note des inspections générales – datée de juillet 2011 – tente de calmer le jeu. « L'année de transition s'est déroulée de façon globalement satisfaisante », et cette « réussite », disent-ils, est due à « l'engagement de tous les acteurs concernés au premier rang desquels figurent les stagiaires ». Pour preuve, selon eux, « seuls » 5% des professeurs des écoles ont été recalés à l'issue de leur année de stage : 3% ont redoublé, 2% ont

été licenciés. Pas de quoi s'alarmer : ce chiffre de 5% serait « soit identique soit légèrement inférieur à celui des années antérieures ». Du côté des professeurs stagiaires certifiés, amenés à enseigner au collège ou au lycée, 7% ont été convoqués à un entretien au rectorat en juin 2011 - ceux qui avaient au moins une appréciation « réservée » ou « défavorable » dans leur dossier. Combien n'ont pas été titularisés ? La note ne le dit pas, mais préfère souligner que grâce à la réforme, le « rapport au métier » est « plus affirmé qu'auparavant ».

« Préparation insuffisante »

Les inspecteurs généraux rappellent qu'en 2010-2011, une partie des académies avaient cherché à « préserver » les enseignants stagiaires en les affectant dans les « brigades de remplacement » dans le premier degré ou en leur accordant des « allègements de service » dans le secondaire. Ces mesures n'ont bien souvent pas été reconduites cette année, mais cela ne pose pas de problème, puisque, selon les inspecteurs, « la plupart des lauréats des concours 2011 auront bénéficié dans le cadre du master de périodes de stages en établissement ».

Le chapitre consacré aux stages des étudiants de master dans les établissements est légèrement plus mitigé. Ces derniers ont « apprécié » ces stages qui ont « contribué à l'acquisition de références et de compétences professionnelles ». Certains, « en raison d'une préparation insuffisante », ont « éprouvé de fortes difficultés à assumer la prise en charge des classes » au point d'abandonner en cours de route. Mais, heureusement, « ces phénomènes sont restés fort limités », rassurent les inspecteurs. Dans la « très grande majorité des cas » donc, tout va bien dans le meilleur des mondes. ■

éducation
Sud66

3, impasse San Gil
66000 PERPIGNAN

tél. : 06.84.89.01.17

e-mail :
sudeducation.66@laposte.net

site web
départemental :
www.sudeducation66.org

Site web
national :
www.sudeducation.org

**Permanences
tous les vendredis**

**L'Équipe Syndicale
de SUD Éducation 66 :**

- Francis Maury (déch. 6h)
- Anne-Julie Borne (3h)
- Emmanuel Peroy (3h)
- Marc Anglaret (3h)
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Héléna Molin
- Mikaël Thévenot

En route pour le Sud 66
Trimestriel

N° 34 - Juin / Juillet / Août 2012

N° de CPPAP : 0913 S 06756

Directeur de publication :
Benjamin Garcia

Journal imprimé par
SUD Éducation 66
3, impasse San Gil
66000 Perpignan

PREMIER DEGRÉ - RISTT

Mercredi 20 juin Réunion d'information syndicale sur le temps de travail (RISTT) dans le premier degré

Pour celles et ceux qui entendent utiliser leur droit à information syndicale sur le temps des diverses animations pédagogiques proposées par les différentes circonscriptions. Sachez que vous pouvez soustraire 6 heures aux propositions des IEN, en participant aux réunions proposées par SUD ÉDUCATION 66.

- 09h00 à 12h00 au local de Solidaires 66 - Maison des Syndicats - 8, rue de la Garrigole (quartier Saint-Assisclé) - 66000 Perpignan

- 14h00 à 17h00 au local de Solidaires 66 - Maison des Syndicats - 8, rue de la Garrigole (quartier Saint-Assisclé) - 66000 Perpignan

NOUVEAU GOUVERNEMENT

PRÉOCCUPANT... Par Francis Maury

Décidément, Vincent PEILLON s'entoure exclusivement d'anciens proches de Claude ALLEGRE. Après avoir nommé Pierre Yves DUWOYE Directeur de cabinet, le ministre vient de recruter William MARROIS ces jours-ci. Le personnage est célèbre pour toutes les innovations qu'il a mises en place « pour manager les personnels, comme dans le privé ». Il est célèbre aussi pour avoir imposé dans les établissements scolaires la présence du MEDEF (patronat) comme « partenaire éducatif ». C'est d'ailleurs dans ce cadre que Monsieur MARROIS a participé à de nombreuses initiatives somptueuses, tous frais payés par l'UIMM (patronat de la métallurgie, impliqué dans plusieurs affaires de corruption).

ET MAINTENANT, LE CHANGEMENT ?